

Guide pour remplir une demande de participation

Vous êtes prêt(e) à soumettre votre demande de participation aux audiences de l'Office national de l'énergie ?

Nous vous proposons de vous aider à compléter votre demande.

Suivez ces étapes et ceci devrait vous prendre moins de 20 minutes :

Étape 1 : Copiez et collez ce lien dans la barre url de votre moteur de recherche :

<https://akppaz3.neb-one.gc.ca/Chsr/Accueil/S%C3%A9lecteur/>

Étape 2 : Sélectionnez **Ouvrir une session à l'aide d'une cléGC** et suivez les instructions pour créer un compte sur le site de l'ONÉ.



The screenshot shows the ONÉ website's login page. At the top, there is a navigation bar with the Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and links for 'Canada.gc.ca', 'Services', 'Ministères', and 'English'. Below this, the page header includes 'Office national de l'énergie' on the left, a large red maple leaf in the center, and the 'Canada' logo on the right. The main content area is titled 'Créer mon compte de l'Office ou ouvrir une session'. It contains instructions for creating an account or logging in, mentioning the need for a username and email address. Two options are provided: logging in through a partner connection or using a cléGC. Two blue buttons are visible: 'Connexion du partenaire de connexion' and 'Ouvrir une session à l'aide d'une cléGC'. To the right, there is a 'Centre de ressources' sidebar with a 'Foire aux questions (FAQ)' section containing several questions about login issues. At the bottom right, the version number 'Version: 1.0' is displayed.

Étape 3 : Une fois votre compte créé, cliquez sur **Demande de participation** au « **Projet Énergie Est et la cession d'actifs** ».

Étape 4 : Sélectionnez **Particuliers** en haut à gauche de l'écran, à moins que vous ne fassiez une demande pour un groupe ou une organisation.

The screenshot shows the 'Qualité du demandeur' (Quality of applicant) section of a web form. At the top, there are radio buttons for three options: 'Particulier' (selected), 'Représentant autorisé d'un particulier', and 'Un groupe'. Below these are detailed instructions in French explaining the requirements for each category. A red maple leaf logo is visible in the background of the page header.

Office national de l'énergie
Système de participation à une audience

Canada.gc.ca | Services | Ministères | English

Canada

Qualité du demandeur Fermeture de session de

Particulier
 Représentant autorisé d'un particulier
 Un groupe

Un **particulier** est une personne, notamment un propriétaire foncier, qui peut ou non avoir un avocat ou une autre personne qui parle en son nom, et qui fera valoir ses intérêts à titre individuel. Un particulier présente une demande en cette qualité s'il prévoit traiter de questions le touchant personnellement ou touchant directement sa propriété foncière, et s'il n'est pas représenté par un groupe. Ce formulaire doit être utilisé si le **particulier** a un avocat ou un représentant, mais remplit lui-même la demande. Si son avocat ou son représentant remplit un formulaire en son nom, il n'a alors pas besoin de présenter lui-même une demande distincte.

Le **représentant autorisé d'un particulier** est une personne qui parle au nom de ce dernier ou présente des documents pour lui. Il peut s'agir d'un avocat ou de quelqu'un d'autre. Il présentera les opinions du particulier et fera valoir ses intérêts.

Un **groupe** doit répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- être une entité qui représente ses propres intérêts (par exemple, une société, une organisation non gouvernementale, une association, un conseil autochtone ou un organisme gouvernemental);
- être un regroupement d'au moins deux personnes qui représente les intérêts communs de ces personnes.

Le groupe aura une personne-ressource principale et pourra aussi avoir un représentant autorisé, comme un avocat. C'est habituellement la personne-ressource principale qui remplit le formulaire au nom du groupe et qui, toujours au nom de celui-ci, répond aux questions pendant l'audience si un droit de participation est accordé. Un groupe qui représente un particulier doit remplir le formulaire à l'intention du **représentant autorisé d'un particulier**.

Puisque la participation à une audience de l'Office peut nécessiter beaucoup de temps et de ressources, nous encourageons les personnes ayant des intérêts ou des opinions consultables à demander à participer au tout début de l'audience.

Étape 5 : Cliquez sur **suivant** pour vous rendre à l'étape 4 du processus de demande.

Étape 6 : Remplissez le formulaire de contact (vos informations devraient s'afficher automatiquement suite à l'enregistrement de votre compte).

Étape 7 : Vous pouvez passer l'étape **Ajouter un représentant autorisé**, ou ajouter Tracy Glynn de Conseil de Conservation du Nouveau-Brunswick, comme représentant autorisé pour communiquer avec l'Office national de l'énergie.

Contact : Tracy Glynn, Conseil de Conservation du Nouveau-Brunswick, 458-8747, 180 Rue Saint John, Fredericton, NB E3B 4A9, tracy.glynn@conservationcouncil.ca. Ceci est optionnel, mais peut nous aider à faire le suivi des demandes de participation si l'ONÉ y donne suite.

Étape 8 : Sélectionnez **Intervenant** et cliquez sur suivant.

7. Méthode ou niveau de participation

8. Intérêt ou expertise

9. Lien entre vous et les questions soulevées par le projet

10. Accès, avis et signification

11. Vérifier et envoi

?

Vous pouvez obtenir de l'aide au sujet du processus pour cette audience en communiquant avec l'équipe des conseillers en processus, par courriel à l'adresse EncaiseEstAide@nrc-3086.gc.ca, ou en composant, sans frais, le 1-800-899-1261.

- o Il peut déposer une preuve exposant son opinion sur le projet ou fournissant des renseignements précis.
- o Il peut poser des questions par écrit pour obtenir des précisions sur la preuve d'une autre partie.
- o Il doit répondre aux questions par écrit des autres, le cas échéant, au sujet de toute preuve qu'il a déposée.
- o Il peut avoir l'autorisation de parler à l'occasion du volet oral de l'audience.
- o Il peut préparer et prononcer une plaidoirie finale à la conclusion du processus.

Le rôle d'intervenant exige un investissement de temps dans le processus d'audience. Au-delà des énoncés qui précèdent, il incombe à l'intervenant de lire les documents pertinents, de respecter les étapes procédurales établies et de ne pas rater les délais impartis.

Si vous souhaitez exprimer votre opinion mais ne désirez ni déposer des éléments de preuve, ni poser des questions ou devoir y répondre, le mode de participation choisi devrait alors être celui d'auteur d'une lettre de commentaires.

Tous les documents déposés au moment voulu par les participants, y compris les lettres de commentaires, sont lus et l'Office en tient compte.

L'Office passera en revue votre formulaire de demande de participation, et si cette demande est acceptée, il décidera de votre rôle éventuel. Il se peut que vous soyez autorisé à participer dans un rôle autre que celui que vous avez demandé.

Je souhaite participer de la façon suivante :

Auteur d'une lettre de commentaires

Intervenant

[S'inscrire](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

Version: 1.0



[Avis](#) | [Transparence](#)

[A propos de nous](#)

[Nouvelles](#)

[Contactez-nous](#)

[Restez branchés](#)

SANTÉ
canaderevue.sante.gc.ca

VOYAGE
voyage.gc.ca

SERVICE CANADA
servicecanada.gc.ca

EMPLOIS
guichetemploi.gc.ca

ÉCONOMIE
plendaction.gc.ca

Canada.gc.ca

Étape 9

Les particuliers, groupes ou organisations peuvent participer en tant qu'auteur d'une lettre de commentaires ou à titre d'intervenant.

La lettre de commentaires permet aux particuliers ou aux organisations de partager leur avis sur l'oléoduc par écrit, et de proposer les conditions en vertu desquelles le projet devrait être accepté ou non.

Les intervenants peuvent, en tant que particulier ou groupe, déposer un dossier écrit, poser des questions écrites à propos du dossier de TransCanada, déposer ou répondre aux avis de motion, commenter les conditions de l'ébauche et présenter des preuves et questions (par écrit et/ou oralement). Un intervenant est souvent plus impliqué dans le processus d'audience publique que l'auteur d'une lettre de commentaires, et devrait être dès lors être prêt à investir plus de temps. Ceux qui participent comme intervenants sont aussi éligibles au programme de financement des participants et participent dans le processus d'audience.

Étape 10

Avant que l'ONE n'autorise quelqu'un à participer comme intervenant ou à soumettre une lettre de commentaires, la personne doit montrer:

1. qu'elle est **directement touchée** par l'acceptation ou le refus de la demande d'oléoduc;

Des exemples montrant qu'une personne est directement touchée par l'oléoduc incluent notamment:

- un intérêt commercial, foncier ou financier (emploi y compris)
- occupation personnelle, occupation des terres et leurs ressources
- utilisation des terres et ressources selon les besoins traditionnels des autochtones

ET/OU

2. qu'elle possède des **renseignements pertinents** et/ou **une expertise appropriée** que l'ONE devrait considérer durant le processus d'audience.

Pour décider si une personne possède ou non des informations pertinentes, l'ONE prendra en considération les facteurs suivants:

- Quelle est la source des connaissances de la personne?
- Dans quelle mesure l'information apportée cadre-t-elle avec la portée du projet et est-elle en rapport avec la liste des questions?
- Quelle valeur ajoutée l'information apportera-t-elle dans le contexte de la décision à prendre ou de la recommandation qui doit être présentée par l'ONE?

Afin d'augmenter les chances de participer comme intervenant ou de voir la lettre de commentaires acceptée, il est recommandé que le plus grand nombre de ces conditions soient remplies.

Étape 11

Sélectionnez les problèmes liés à l'oléoduc qui selon vous sont les plus pertinents. En général, il est conseillé d'en sélectionner le plus possible et de les mettre en lien avec votre application. Bien que vous ayez le choix de sélectionner ce qui pour vous semble le plus adéquat, le CCNB suggère les questions suivantes:

1 – La nécessité du projet

2 – La faisabilité économique du projet

7 – Les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet, incluant les effets environnementaux des accidents ou des défaillances qui peuvent survenir durant le projet, et autres effets cumulatifs probables consécutifs au projet, comme le prévoit Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012

8 – Les effets environnementaux et socio-économiques pouvant découler de l'augmentation des activités de transport maritime

11 – Les répercussions possibles du projet sur les intérêts autochtones

12 – L'incidence possible du projet sur les propriétaires fonciers qui sont directement touchés et sur leur utilisation des terres

13 – La sécurité et la sûreté associées avec la construction et l'exploitation du projet, y compris la planification des mesures d'urgence et la prévention des dommages causés par des tiers

14 – La planification des mesures d'urgence en cas de déversement, accidents ou défaillances pendant les travaux de construction et les activités d'exploitation du projet

Même s'il est préférable d'invoquer le plus de raisons possibles de ne pas opérer l'oléoduc, il faut savoir que l'ONE prendra uniquement en considération la liste de questions pré-déterminée de l'étape 11. Par exemple, l'ONE n'entendra aucun argument lié au changement climatique. Afin de soumettre une application efficace, il est conseillé de ne mentionner que les questions listées par l'ONE.

Étape 12

Afin de vous aider à compléter l'étape 9 du formulaire de demande de participation (votre lien avec l'intérêt du projet), le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick a rassemblé une liste d'exemples qui ont été récemment utilisés par des particuliers et groupes en Colombie-Britannique afin que leur demande de participation au processus d'audience de l'oléoduc Kinder Morgan soient acceptées.

Nous sommes convaincus qu'en consultant les exemples fournis, vous trouverez idées et formulations que vous pourrez utiliser pour remplir votre demande de participation au processus d'audience de l'ONE pour l'oléoduc Énergie-Est.

Dans le tableau ci-dessous, nous fournissons des exemples explicatifs sous les catégories “directement touchés” et “renseignements pertinents ou expertise appropriée” et selon la liste des questions de l'ONE relatives à l'oléoduc Énergie-Est.

Personne directement touchée

TABLEAU 1

Question 7: Les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet, incluant les effets environnementaux des accidents ou des défaillances qui peuvent survenir durant le projet, et autres effets cumulatifs probables consécutifs au projet, comme le prévoit Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012

et/ou

Question 12: L'incidence possible du projet sur les propriétaires fonciers qui sont directement touchés et sur leur utilisation des terres

TABLEAU 2

Question 8: Les effets environnementaux et socio-économiques pouvant découler de l'augmentation des activités de transport maritime

TABLEAU 3

Question 1: La nécessité du projet

Renseignements pertinents ou expertise appropriée

TABLEAU 4

Question 7: Les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet, incluant les effets environnementaux des accidents ou des défaillances qui peuvent

survenir durant le projet, et autres effets cumulatifs probables consécutifs au projet, comme le prévoit Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012

Étape 13 : Sélectionnez votre langue de préférence et cliquez sur **Oui**, puis accédez au « Dépôt central de documents électroniques » avant de cliquer sur **suivant**.

The screenshot shows the 'Office national de l'énergie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the Canadian flag and the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada' and 'Canada.gc.ca | Services | Ministères | English'. Below this, the page title is 'Office national de l'énergie - Système de participation à une audience'. A red maple leaf logo is centered. A message box states: 'Le lien existant avec les questions soulevées par le projet a été sauvegardé.' Below this, there is a 'Retour à la page d'accueil' link and a 'Fermeture de session de Agnes Le Rouzic' link. The main content area is titled 'Étape 10 - Accès, avis et signification'. On the left, a progress bar shows 11 steps, with step 10 highlighted. The main form contains the following elements:

- Question: 'Dans quelle langue officielle désirez-vous participer et recevoir la correspondance? *'
- Options: Anglais, Français
- Text box: 'Les documents électroniques peuvent être consultés dans le dépôt central de l'Office dans son site Web, à l'adresse www.nel-ene.gc.ca (en cliquant sur « Consulter » sous « Documents de réglementation »). Si vous pouvez accéder à ce dépôt, l'Office et les autres participants à l'instance peuvent vous aviser qu'un document y a été déposé et qu'il y est accessible au lieu de vous en signifier une copie sur support papier.'
- Question: 'Pouvez-vous accéder au [dépôt central de documents électroniques de l'Office?](#)'
- Options: Oui, Non
- Text: 'Les avis par courriel vous informant du dépôt d'un document seront envoyés aux adresses électroniques suivantes : agnes.lerouzic@greenpeace.org'
- Text: 'Si une adresse électronique est inexacte, veuillez cliquer sur Étape 5 ou Étape 6 à gauche pour la corriger. Revenez ensuite à la présente étape pour vérifier le changement.'
- Buttons: 'Envoyer', 'Précédent', 'Suivant'

Étape 14 : Cliquez sur **Envoyer**. C'est fini !

Étape 15 : Confirmez-nous l'envoi de votre demande **ici** : **lien vers formulaire de confirmation**